

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 15 février 2010 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Jean-Louis CANOVA, conseiller général de la Meuse, président,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt, vice-président,
- Mme Nelly JAQUET, conseillère régionale de Lorraine,
- M. Roland CORRIER, conseiller général de la Meuse,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Henri FRANCOIS, maire de Saudron,
- M. Stéphane MARTIN, maire de Gondrecourt le Château,
- M. Jean-François MUEL, maire de Ligny en Barrois,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Luc DEBOURDEAU, MEDEF,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- Mme Corinne FRANCOIS, CDR 55,
- M. Michel MARIE, suppléant de M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- M. Marc DESCHAMPS, représentant des personnalités qualifiées,
- M. Stéphane CARTEGNIE, ANDRA,
- M. Michel BABEL, division ASN,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- Mlle Laetitia COLON, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Bertrand PANCHER, député de la Meuse,
- M. Daniel RUHLAND, conseiller général de la Meuse,
- MM. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
- M. Jean-François FONTAINE, maire de Gillaumé,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales.

Etaient représentés :

- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. René MARTIN, Association Archéologie et Sciences naturelles.

Etaient invités :

- M. Jean-Paul FEVRE, commission « Réversibilité »,
- M. Daniel LHUILLIER, commission « Réversibilité »,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, commission « Réversibilité »,
- Mme M-F NAVELOT-GAUDNIK, commission « Réversibilité »,
- M. Hervé VAN de WALLE, commission « Réversibilité »,
- M. Gilles HERIARD-DUBREUIL, directeur de Mutadis,
- M. Serge GADBOIS, Mutadis,
- M. Thierry SCHNEIDER, CEPN.

La réunion du Conseil d'administration est précédée d'une intervention de MM. HERIARD-DUBREUIL, GADBOIS et SCHNEIDER et d'une discussion avec l'ensemble des membres du CA et de la commission « Réversibilité ». Le compte-rendu de ces échanges est joint en annexe.

1) Approbation du PV du CA du 21 décembre 2009

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 21 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins deux abstentions.

2) Suite de la demande d'avis sur la ZIRA

M. CANOVA fait part de la réponse adressée à M. BORLOO le 9 février, reprenant les observations recueillies à l'occasion des réunions de la commission « Localisation » et de la consultation des membres du CLIS courant décembre, et rappelant l'initiative du CLIS de faire procéder à une évaluation indépendante des recherches de l'ANDRA ayant conduit à la proposition de ZIRA avant de donner un avis au gouvernement.

Il indique que le groupe de travail chargé de préparer l'appel d'offres pour la mission d'évaluation (MM. CANOVA, CORRIER, COUDRY, DESCHAMPS, FERNBACH, FLEURY, BABEL, JAQUET et Mlle COLON) s'est réuni le 25 janvier et a préparé un règlement de consultation, un cahier des charges administratives particulières et un cahier des charges techniques particulières. Ces documents sont remis en séance. M. CANOVA demande aux membres de faire part de leurs observations avant la fin de la semaine afin de pouvoir démarrer la procédure dans les meilleurs délais.

3) Programme d'activités 2010

M. CANOVA présente un projet de programme d'activités pour 2010, comprenant de 3 à 4 assemblées générales, avec notamment les auditions de M. DROUOT (géothermie) et de représentants du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire ; les réunions du Conseil d'administration et des commissions en tant que de besoin ; les évaluations indépendantes (sur la proposition de ZIRA ou sur le programme de recherches prévu dans la ZIRA) ; les visites de laboratoires (Tournemire en mai, Mol en Belgique, Mont Terri ou Wellenberg en Suisse, Aspo en Suède) ; la parution de deux numéros de la Lettre du CLIS ; la participation aux activités de l'ANCLI et de l'AEN (colloque international sur la réversibilité en décembre 2010 à Reims).

Il évoque également la proposition de la commission « Communication » d'organiser des réunions dans les communes de la zone de transposition, à la demande des maires, à l'occasion d'un conseil municipal.

Pour MM. FERNBACH et COUDRY, il est important d'aller au devant des populations les plus concernées, pour leur présenter le contexte et le rôle du CLIS (d'où la nécessité de préparer une trame d'intervention), et pour les écouter. MM. CORRIER et LHUILLIER estiment que c'est une bonne initiative, M. MARIE précisant que ce sont bien ces populations qui doivent être informées, car ce sont elles qui représentent prioritairement les acteurs locaux évoqués par Mutadis. Mme JAQUET s'interroge sur la nature des informations que le CLIS est en mesure de partager, au-delà de sa nature et de ses activités, notamment en vue du débat public de 2013 (qui portera sur le projet de stockage).

Mme FRANCOIS rappelle que c'est un sujet sur lequel il est difficile d'avoir un discours neutre (comme l'ont montré les débats locaux sur les FAVL). Elle estime que ce type de réunion ne fait pas partie des missions du CLIS, car celui-ci n'a pas vocation à avoir une position unique, notamment en raison de sa composition. Pour autant, elle pense qu'il est nécessaire de communiquer rapidement sur tout ce qui touche au projet de stockage, c'est-à-dire l'entreposage en surface ou les transports. MM. CORRIER et LHERITIER ajoutent qu'il est nécessaire d'avoir un regard critique sur tout ce que fait l'ANDRA ; selon Mme JAQUET, le CLIS doit aider la population à comprendre les informations disponibles pour qu'elle puisse se faire un avis étayé. Pour M. DEBOURDEAU, la communication du CLIS devrait porter aujourd'hui sur l'accompagnement d'une décision inéluctable, en terme d'aménagement du territoire. M. CANOVA se demande, dans ces conditions, à quoi sert le CLIS, dont ce n'est de toute manière pas le rôle. Et M. MARIE note que l'enfouissement dans le secteur de Bure n'est pas inéluctable, et, en prenant à nouveau l'exemple de la démarche FAVL, qu'il est toujours possible de revenir en arrière pour des projets qu'il juge mauvais.

En réponse à M. MUEL qui s'interroge sur la limitation de l'initiative à la zone de transposition, M. CANOVA indique qu'il s'agit d'une question de

temps et de disponibilité. M. VAN de WALLE suggère d'aller vers les élus des communautés de communes pour réduire le nombre de réunions. Pour Mme NAVELOT-GAUDNIK, c'est vers les populations qu'il faut se tourner, en ayant recours à des spécialistes de la communication, même si elle doute de l'utilité de ce type d'action, estimant la communication écrite plus pertinente.

Sur ce point, Mme FRANCOIS juge la Lettre du CLIS trop partielle, l'information présentée étant surtout représentative de l'avancée officielle du projet et des travaux de l'ANDRA et les préoccupations de la population n'étant pas suffisamment prises en compte. M. CANOVA rappelle que c'est justement l'objet du questionnaire joint au dernier numéro. Le dépouillement des nombreux formulaires retournés, en cours, donnera des indications intéressantes. M. CORRIER estime que le nombre de réponses montre bien que la question des déchets intéresse la population locale.

Pour MM. FERNBACH et MUEL, le CLIS a des informations à transmettre (notamment, selon M. LHERITIER, les réflexions des commissions, mais également sur son fonctionnement, sur les résultats de l'ANDRA ou sur les réponses à apporter aux préoccupations), mais la question reste de savoir quel est le moyen le plus efficace pour y parvenir.

4) Situation budgétaire

M. JAQUET précise que les dépenses du CLIS en 2009 se sont montées à 315 000 €, les postes principaux étant les locaux (location, assurance et entretien des locaux de Bar le Duc et de Bure), les déplacements (visites et remboursement des frais engagés par les membres), l'impression (Lettre du CLIS et enveloppes), l'affranchissement (distribution de la Lettre), les salaires et les charges.

En dépit d'une consommation supérieure à la dotation annuelle (306 000 €), le résultat de l'exercice reste largement excédentaire, en raison du reliquat de 2008 et du remboursement définitif par le GIP Objectif Meuse des sommes qu'il devait au CLIS (et également du fait du versement anticipé par le CEA de la subvention 2010). L'arrêté des comptes sera soumis au prochain Conseil d'administration, avant présentation des rapports moral et de gestion en Assemblée générale. Il comportera à nouveau la provision relative à la créance sur l'Etat (219 000 €).

5) Questions diverses

- M. CANOVA fait part de la demande du commissaire aux comptes qui souhaite faire apparaître, dans le cadre de l'arrêté des comptes et de son rapport, le bénévolat des membres du CLIS. Le Conseil d'administration valide à l'unanimité la proposition de valorisation du bénévolat pour 2009 sur une base forfaitaire (présence aux réunions, colloques ou visites, durée, au taux horaire du SMIC chargé).

- En réponse à M. MARIE, M. CANOVA indique que la réunion prévue le 2 février avec des représentants de la CLI de Soulaines a été reportée à leur demande. Ils doivent proposer une nouvelle date prochainement. M. MARIE rappelle que suite à la visite de Soulaines, le CEDRA a demandé à pouvoir présenter en séance plénière une étude menée depuis 15 ans comparant les annonces faites avant l'ouverture du site et la réalité observée depuis et qui pose la question de la confiance.

- M. CANOVA confirme également que la mairie de Bricon (Haute-Marne), qui avait sollicité le CLIS pour une participation, a finalement renoncé à organiser une réunion publique sur le nucléaire.

- M. COUDRY intervient au nom des plusieurs membres du CLIS qui se demandent si le rôle du CLIS, tel que défini par la loi (information du public, demande de documents ou d'intervention des organismes concernés par la gestion des déchets radioactifs), est bien respecté. Ces membres souhaitent rappeler que le CLIS est une instance de concertation, non d'opposition, qui ne doit pas se substituer aux scientifiques. M. CANOVA et d'autres membres font valoir que cette vision des missions du CLIS est très réductrice.

A Bure, le 07/04/10

Le Président du Comité,

Le Vice-Président du Comité,

Jean-Louis CANOVA

Robert FERNBACH

